



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 3 mars 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat accélère le déploiement du Plan Vélo en Île-de-France en promouvant la pratique et en soutenant les infrastructures

L'État a porté depuis 2018 un ambitieux plan vélo-marche visant notamment à accompagner et encourager au report modal vers le vélo par la promotion de la pratique et en soutenant les infrastructures (itinéraires cyclables comme stationnements). **L'État a ainsi investi plus d'une centaine de millions d'euros depuis 2019 pour le développement du vélo sur le territoire francilien.**

Les jeux Olympiques et Paralympiques ont été pour l'État en Île-de-France un accélérateur de cette politique publique en assurant la réalisation des aménagements nécessaires à l'accessibilité cyclables aux sites d'épreuves.

La promotion de la pratique du vélo

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » porté par l'État permet d'accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège : il s'agit de devenir autonome à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique, et de se déplacer de manière éco- logique et économique. La dynamique s'est accélérée en Île-de-France ce qui a permis, depuis 2020, de toucher plus de 73 000 enfants franciliens.

Afin d'atteindre l'objectif du Plan Vélo de triplement de la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, en passant de 3 à 9 %, l'Etat a lancé en 2019 le programme **AVELO**, visant à accompagner des territoires peu et moyennement denses dans la mise en œuvre de leur politique cyclable. Depuis le lancement du programme, 61 collectivités franciliennes ont été soutenues. **En Seine et Marne, l'Etat a accompagné depuis 2019, 7 collectivités lauréates pour un montant total de plus de 500 000€**

Le soutien de l'Etat pour le développement du réseau cyclable

L'action de l'Etat pour soutenir le développement des pistes cyclables s'est déployée sous deux formes : la subvention directe à des projets cyclables portés par les collectivités et la subvention à des programmes visant à la constitution d'itinéraires cyclables complets.

Depuis 2019, l'Etat a déjà réalisé 6 Appels à Projet aménagements cyclables du Fonds de Mobilité Actives ayant permis de soutenir 129 projets pour 81 M€. Ce sont 40 projets qui ont déjà été mis en service, et une trentaine dont les travaux se finalisent. Une cinquantaine de projets sont en phase d'études ou au tout début des travaux et seront livrés dans les prochaines années.

Le Fonds verts a permis d'apporter en complément 9 M€, dont 4 M€ en Grande Couronne, sur 12 projets d'aménagements cyclables permettant d'encourager le report modal en lien avec la Zone à Faible Emission.

Enfin l'Etat accompagne la constitution dans le temps de réseaux structurant pour des collectivités de faible et moyenne densité avec un appel à programmes « Territoire Cyclables » permettant de soutenir jusqu'en 2029 **la mise en œuvre de deux schémas directeurs d'aménagements cyclables pour 12,7 M€.**

Un accélérateur des réalisations avec le réseau cyclable olympique

Dès 2021, l'Etat a engagé avec l'ensemble de ses partenaires franciliens du vélo un travail permettant la constitution d'un réseau cyclable structurel entre les sites d'épreuves. La majorité de ces aménagements a été maintenue en héritage pour s'ancrer dans les habitudes de transport des franciliens.

Un réseau cyclable olympique (RCO) de 400 km a été mis en place et jalonné pour permettre aux spectateurs de rejoindre à vélo l'ensemble des sites de compétitions franciliens, à l'exception de celui de Villepinte : 250 km existants, 120 km pérennes construits pour les Jeux et 30 km installés temporairement pendant les Jeux.

Des stationnements vélo supplémentaires

Pendant les JOP de Paris 2024, favoriser le vélo comme mode de transport impliquait également le développement de places de stationnement sécurisées pour rendre complète et cohérente la démarche.

Dès 2022, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a soutenu et financé la mise en place de 3 200 places de stationnement sécurisées dans chacune des **sept grandes gares nationales parisiennes représentant un investissement total de 4.4 M€.** Ce dispositif permet d'assurer l'intermodalité vélo-transports en commun vers les sites de grande couronne.

Par ailleurs, l'État a investi 500 000 € dans des stationnements vélos utilisés pendant les Jeux et désormais utilisés en héritage. La construction d'un parking pérenne sécurisé de 1 000 places à proximité du Stade de France en constitue le principal héritage.

Ce secteur présente d'importantes opportunités de réduction des émissions de GES, en particulier avec le développement des mobilités douces, tel que le vélo. La politique du vélo en Seine-et-Marne a connu un **lancement prometteur depuis plusieurs années.**

Le soutien financier et technique aux collectivités pour le développement de leurs aménagements cyclables a produit des résultats importants, allongeant les linéaires, sécurisant les parcours et connectant les pôles générateurs de flux sur l'ensemble du département.

Chelles : un site emblématique du plan vélo

Piste cyclable bidirectionnelle de 910 m sur l'avenue Général de Gaulle, mise en service en septembre 2022 pour un coût total de 866 000€ financé à 72% par l'État.

Cette liaison qualitative, qui relie le quartier prioritaire de la Grande Prairie et la ZAC de l'Aulnoy, dessert notamment des équipements scolaires et culturels.

Depuis 2020 en Seine-et-Marne, 53 kilomètres de linéaire ont été réalisés grâce à tout soutien à l'investissement de l'État et 32 projets seine-et-marnais ont été lauréats des appels à projet du fonds de mobilités actives (FMA).

En Seine-et-Marne, l'ADEME a accompagné depuis 2019, 7 collectivités lauréates du programme A VELO et financé 5 chargés de mission vélo, pour un montant total de plus de 500 000 € :

- Communauté d'Agglomération Paris Vallée de La Marne - *schéma directeur des modes actifs et campagne de communication sur le vélo (programme AVELO 1)*
- Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire - *Animation de la politique cyclable (programme AVELO 1)*
- Communauté de communes Pays de Montereau - *Mise en œuvre du schéma directeur cyclable (programme AVELO 2)*
- CA du Pays de Meaux (programme AVELO 2)
- CC Moret Seine et Loing - *soutien d'un chargé de mission (programme AVELO 3)*
- CA du Pays de Fontainebleau - *Etudes opérationnelles, services vélos et animation du schéma cyclable - Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (programme AVELO 3)*
- CC Les portes Briardes entre villes et forêts - *Elaboration du schéma directeur*

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



Préfecture de la Seine-et-Marne

12, rue des Saints-Pères

77000 Melun

www.seine-et-marne.gouv.fr

